
LE GALA

QUÉBEC CINÉMA

RÈGLEMENTS - 2017

< Admissibilité : films sortis entre le 1^{er} janvier 2016 et le 3 mars 2017 >

CHAPITRE I : QUÉBEC CINÉMA

ARTICLE 1 : MISSION DE L'ORGANISME

Québec Cinéma a pour mission de promouvoir le cinéma québécois, ses artistes, artisans et professionnels et de contribuer au développement de notre cinématographie nationale. L'accès aux œuvres, l'éducation et la sensibilisation sont également au cœur des préoccupations de l'organisme qui offre une riche programmation scolaire. Québec Cinéma est le producteur des trois plus grandes vitrines pour le cinéma québécois, le Gala Québec Cinéma, la Tournée et les Rendez-vous du cinéma québécois, et rejoint annuellement plus d'un million et demi de personnes ici et ailleurs dans le monde.

ARTICLE 2 : ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le **Gala Québec Cinéma** célèbre l'excellence des œuvres et le talent des professionnels de notre 7e art. Prestigieux gala télévisuel qui témoigne de la qualité et de la diversité de la cinématographie nationale, le Gala Québec Cinéma est une opération de promotion qui touche un immense public tant au Québec qu'à travers la francophonie. Présentée en direct sur ICI Radio-Canada Télé et ICI.Radio-Canada.ca, cette cérémonie annuelle est également rediffusée sur les ondes de TV5Monde.

Festival d'envergure entièrement consacré au cinéma d'ici, les **Rendez-vous du cinéma québécois** sont depuis 34 ans un incontournable du panorama culturel québécois et montréalais. Chaque année pendant 10 jours, quelque 400 artistes, artisans et professionnels de l'industrie se joignent aux cinéphiles et au grand public pour célébrer le cinéma québécois d'aujourd'hui et de demain. En proposant près de 300 films de tous genres, dont une centaine de premières, et une pléiade d'événements gratuits invitant à la réflexion et à la fête, la programmation témoigne de toute la richesse de la production cinématographique d'ici. Lieu de découvertes et de rencontres privilégiées entre le public et les créateurs, vitrine exceptionnelle tant pour les talents établis que ceux de la relève, carrefour pour les professionnels d'ici et d'ailleurs, les Rendez-vous du cinéma québécois sont l'un des plus importants vecteurs de promotion de notre cinéma !

Depuis treize ans, la **Tournée du cinéma québécois** offre une extraordinaire vitrine aux artistes et artisans du cinéma d'ici et permet ainsi un échange avec le public canadien. Consciente que la plupart des communautés francophones du pays ne possèdent presque pas d'accès aux œuvres du cinéma québécois sur grand écran, la Tournée s'est donnée comme mission d'aller à leur rencontre. Avec comme objectif de faciliter l'accès aux œuvres cinématographiques québécoises aux francophones et francophiles de partout au pays, la Tournée enrichit l'offre de festivals existants et fait voyager la culture francophone dans le plus grand nombre de communautés. La Tournée a également un volet scolaire qui propose des rencontres inspirantes et des activités favorisant l'intérêt des jeunes pour le cinéma d'ici, contribuant ainsi à l'éveil d'une relève prometteuse.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration de Québec Cinéma est composé de 13 administrateurs siégeant à titre personnel et de façon bénévole, engagés pour leurs compétences et représentant une diversité garante d'une indépendance de l'organisme. De ce nombre, un minimum de deux administrateurs sont des artistes ou artisans et un minimum de deux administrateurs sont issus de l'industrie cinématographique. Un siège est également réservé d'office à un représentant du Comité de représentation professionnelle (CRP) et un autre à un représentant du Comité de représentation artistique (CRA), respectivement nommés par les membres de leur comité.

Le comité de représentation professionnelle (CRP) est formé de représentants d'associations professionnelles du milieu du cinéma québécois. À caractère consultatif et relevant du conseil d'administration de l'organisme, le CRP a pour mandat d'élaborer l'ensemble des procédures en lien avec le Gala Québec Cinéma, de les recommander auprès du conseil d'administration et d'en superviser la mise en application. Le CRP est également consulté et informé pour la production du gala télévisuel.

Le comité de représentation artistique (CRA) est constitué d'artistes indépendants et de professionnels de l'art cinématographique et s'assure de la représentativité de l'ensemble des pratiques et de ses artisans dans chacune des initiatives de Québec Cinéma.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016 – 2017

DIRIGEANTS

Patrick Roy, président

Président, Les Films Séville et Président, Films, Amérique du Nord, Entertainment One

Marcel Jean, vice-président – cinéma

Auteur, réalisateur, producteur, directeur général, Cinémathèque québécoise
Représentant du CRA de Québec Cinéma

Serge Paquette, vice-président – affaires

Associé directeur, Cabinet de relations publiques NATIONAL

Maurice Prud'homme, secrétaire-trésorier

Directeur général, Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)

ADMINISTRATEURS

Kim McCraw

Productrice, micro_scope

Caroline Fortier

Directrice générale, Association des Réalisateurs et Réalisatrices du Québec (ARRQ)
Représentante du CRP de Québec Cinéma

Monique Jérôme-Forget

Conseillère spéciale, Osler, Hoskin & Harcourt

Rémy Khouzam

Avocat associé, Lussier & Khouzam

Brigitte Leblanc

Vice-présidente Associée Cinéma et TV, Banque Nationale

Suzanne Moquin

Vice-présidente, Solutions consommateurs, Mediagrif Company

Patrice St-Amour

Directeur partenariats et philanthropie, TOHU, Cité des arts du cirque

Gabriel Bran Lopez

Entrepreneur, Jeune Chambre de commerce et Président fondateur, Fusion Jeunesse

Christine Beaulieu

Comédienne

COMITÉ DE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE 2016 - 2017

MEMBRES

Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF)

Poste à pourvoir

Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ)

Représentée par Caroline Fortier, directrice générale, ARRQ
Présidente du CRP et représentante du comité sur le CA de Québec Cinéma.

Association québécoise de la production médiatique (AQPM)

Représentée par Hélène Messier, directrice générale, AQPM

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)

Représentée par Bernard Arseneau, président, AQTIS

Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (DGC)

Représenté par Chantal Barrette, agente d'affaires, DGC

Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec (RDIFQ)

Représenté par Andrew Noble, vice-président - distribution nationale, Filmoption International, président du conseil d'administration, RDIFQ

Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)

Représentée par Sébastien Charest, responsable des services aux membres

Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma (SARTEC)

Représentée par Joanne Arseneau, scénariste

Union des artistes (UDA)

Représentée par Sylvie Brousseau, directrice générale, Union des artistes

Writers Guild of Canada (WGC)

Représentée par Matt Holland, scénariste

COMITÉ DE REPRÉSENTATION ARTISTIQUE 2016 - 2017

MEMBRES

Charles Binamé
Réalisateur

Jean-François Caissy
Réalisateur

Sophie Deraspe
Productrice, réalisatrice, scénariste et directrice de la photographie

Marcel Jean
Auteur, réalisateur, producteur, directeur général, Cinémathèque québécoise
Représentant du CRA de Québec Cinéma

Karl Lemieux
Réalisateur et performeur expérimental

Myriam Verreault
Réalisatrice, scénariste et monteuse

CHAPITRE II : LES IRIS DU GALA QUÉBEC CINÉMA

ARTICLE 1 : DÉFINITION

L'équipe de Québec Cinéma a pour mission d'organiser annuellement le Gala Québec Cinéma où sont remis les Iris du cinéma québécois, destinés à célébrer les œuvres, les artistes et les artisans du cinéma québécois.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES RÉGULIÈRES

Un Iris est attribué chaque année dans chacune des catégories suivantes :

Pour le long métrage de fiction :

1. Meilleur film
2. Meilleure réalisation
3. Meilleur scénario
4. Meilleure interprétation dans un premier rôle féminin
5. Meilleure interprétation dans un premier rôle masculin
6. Meilleure interprétation dans un second rôle féminin
7. Meilleure interprétation dans un second rôle masculin
8. Révélation de l'année
9. Meilleure distribution des rôles
10. Meilleure direction artistique
11. Meilleure direction de la photographie
12. Meilleur son
13. Meilleur montage
14. Meilleurs effets visuels
15. Meilleure musique originale
16. Meilleurs costumes
17. Meilleur maquillage
18. Meilleure coiffure

Pour le long métrage documentaire :

19. Meilleur long métrage documentaire
20. Meilleur montage - long métrage documentaire
21. Meilleure direction de la photographie - long métrage documentaire

Pour les autres genres :

22. Meilleur court ou moyen métrage - fiction
23. Meilleur court ou moyen métrage - animation

Pour les catégories 1 à 18, l'Iris est remis au lauréat de la catégorie où il est admissible. L'*Iris du Meilleur film* revient au producteur.

Pour la catégorie *Meilleure distribution des rôles*, l'Iris est remis au directeur de casting.

Pour la catégorie *Meilleur son*, sont admissibles comme finalistes le concepteur sonore, le preneur de son, le mixeur et le monteur sonore. Un seul trophée est remis.

Pour la catégorie *Meilleurs effets visuels*, sont considérés éligibles le superviseur d'effets visuels et la compagnie d'effets visuels. Le trophée est remis au superviseur d'effets visuels et la compagnie lauréate reçoit un certificat.

Pour les catégories du *Meilleur long métrage documentaire*, du *Meilleur court ou moyen métrage - fiction*, et du *Meilleur court ou moyen métrage - animation*, sont considérés comme finalistes les réalisateurs et les producteurs des cinq films nommés. Le trophée est remis au réalisateur lauréat et le producteur lauréat reçoit un certificat.

ARTICLE 3 : AUTRES CATÉGORIES

Hommage

L'*Iris Hommage* est décerné chaque année à une personnalité du cinéma québécois reconnue par le grand public. La candidature de la personne est proposée par le CRP et entérinée par le CA de Québec Cinéma.

Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec

L'*Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec* est décerné à un long métrage de fiction cumulant le plus grand nombre de points dans l'évaluation de son rayonnement à l'étranger (Canada hors Québec et international). Ceci comprend, pour la sélection des finalistes, l'ensemble de la carrière du film, de sa sortie jusqu'au 31 mars de l'année du gala. Le choix du lauréat prend en compte la carrière des cinq films finalistes, de leur sortie jusqu'au 15 mai de l'année du gala. Les informations relatives à la carrière des films sont fournies par les producteurs des films.

Pour être considéré, le film doit être admissible à toutes les catégories des Iris de l'année, soit une production ou co-production majoritaire québécoise (voir - critères d'admissibilité et films éligibles p.10)

La sélection est basée sur :

- La participation et les prix obtenus dans des festivals internationaux ainsi que dans les grands galas de remise de prix de cinéma (50%) (voir annexe 2 – p.19)
- Les ventes sur des territoires à l'extérieur du Québec (50%) (voir annexe 2 - p.20)

Sont considérés comme finalistes à l'*Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec* les réalisateurs et les producteurs des cinq films nommés. Le trophée est remis au réalisateur lauréat, le producteur lauréat reçoit un certificat.

Prix du public

L'*Iris Prix du public* est décerné à un long métrage de fiction aux critères d'admissibilité des productions ou coproductions majoritaires québécoises.

Les nominations de cette catégorie sont les 5 films ayant enregistré le plus grand nombre d'entrées dans les salles de cinéma du Québec. Le nombre d'entrées sera comptabilisé jusqu'à la fin de l'exploitation en salle du film (pouvant être sur deux années de calendrier), et au plus tard une semaine avant l'annonce des finalistes.

Le lauréat est désigné suite à un vote du public.

Si un film poursuit son exploitation en salle après le Gala, il sera admissible l'année suivante.

Les lauréats de *l'Iris Prix du public* sont le distributeur, le réalisateur et le producteur du film. Le trophée est remis au distributeur, le producteur et le réalisateur lauréats reçoivent un certificat.

ARTICLE 4 : TROPHÉES ET CERTIFICATS

Les lauréats reçoivent un trophée. Un seul trophée par Iris est remis. Dans l'éventualité où plusieurs personnes seraient lauréates du même prix pour un même film, tous les gagnants recevront un certificat personnalisé.

Les lauréats pourront se procurer d'autres trophées à leurs frais, jusqu'à concurrence du nombre de gagnants. Dans le cas d'un prix ex-aequo, un trophée sera remis à chaque lauréat.

CHAPITRE III : PROCÉDURES DE VOTATION

ARTICLE 1 : CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET FILMS ÉLIGIBLES

Tous les films, ainsi que tous les artistes et artisans chefs de département, répondant aux critères d'admissibilité énumérés dans le présent article, sont éligibles d'office aux Iris.

Longs métrages de fiction

Sont admissibles aux Iris récompensant les longs métrages de fiction, les films de fiction de 70 minutes et plus, de production ou co-production officielle québécoise et sortis commercialement dans une salle de la province de Québec, pour une durée d'au moins une semaine, entre le 1er janvier 2016 et le 3 mars 2017.

Productions québécoises¹

Tous les artistes et artisans quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles et seront considérés d'office comme inscrits aux Iris de leur catégorie.

Coproductions majoritaires québécoises¹

Tous les artistes et artisans, quelle que soit leur origine (québécoise ou étrangère) sont éligibles aux Iris de leur catégorie si le film est une coproduction officielle majoritaire québécoise, qui répond à au moins deux des quatre conditions suivantes, dont obligatoirement une des deux conditions a ou b :

- a. Le film est réalisé ou coréalisé par un(e) Québécois(e).²
- b. Le film est scénarisé ou coscénarisé par un(e) Québécois(e).²
- c. Au moins un des rôles principaux est interprété par un(e) Québécois(e).²
- d. Un(e) Québécois(e)² a exercé une des fonctions-clés de création suivantes : direction de la photographie, direction artistique, montage, conception sonore, composition de la musique.

Coproductions minoritaires québécoises¹

Les artistes et artisans québécois d'une coproduction officielle minoritaire québécoise, sont admissibles dans leur catégorie, si le film répond à au moins une des conditions suivantes :

- a. Le film est réalisé ou coréalisé par un(e) Québécois(e).²
- b. Le film est scénarisé ou coscénarisé par un(e) Québécois(e).²

Dans le cas où ces artistes et artisans ne sont pas les uniques représentants québécois de leur catégorie, tous les artistes et artisans de cette catégorie (Québécois et étrangers) seront éligibles.

Une coproduction minoritaire québécoise n'est pas admissible aux catégories *Iris du Meilleur film*, *Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec* et *Iris Prix du public*.

¹ Une production ou une coproduction officielle québécoise est une production ou coproduction ayant obtenu la certification de production ou coproduction officielle par Téléfilm Canada.

² Est considéré comme québécois, un citoyen canadien domicilié au Québec ou un résident canadien ayant sa résidence fiscale au Québec depuis au moins 2 ans, ou une personne morale ayant son siège social dans la province de Québec.

Révélation de l'année

Québec Cinéma établira la liste des acteurs et actrices éligibles à la catégorie Révélation de l'année, parmi tous les acteurs et actrices québécois admissibles aux catégories Meilleure interprétation dans un premier rôle féminin, Meilleure interprétation dans un premier rôle masculin, Meilleure interprétation dans un second rôle féminin, Meilleure interprétation dans un second rôle masculin.

Longs métrages documentaires

Sont admissibles à *l'Iris du Meilleur long métrage documentaire*³, les films documentaires de plus de 52 minutes qui répondent obligatoirement aux trois critères suivants :

- a. Le film est produit ou coproduit par une entreprise québécoise.¹
- b. Le film est réalisé ou coréalisé par un(e) Québécois(e).²
- c. Le film est sorti commercialement dans une salle de la province du Québec pour une durée d'au moins 7 jours consécutifs, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 3 mars 2017.

Un film inscrit à la catégorie *Iris du Meilleur long métrage documentaire* est automatiquement admissible aux catégories *Iris du Meilleur montage - long métrage documentaire* et *Iris de la Meilleure direction de la photographie - long métrage documentaire*.

Courts ou moyens métrages - fiction⁴

Sont admissibles à *l'Iris du Meilleur court ou moyen métrage - fiction*, les films de fiction de moins de 70 minutes qui répondent obligatoirement aux quatre critères suivants :

- a. Le film est produit ou coproduit par une entreprise québécoise ou un(e) réalisateur(rice) indépendant(e) québécois(e)², dans les deux années précédant celle du Gala.
- b. Le film est réalisé ou coréalisé par un(e) Québécois(e)² ou résidant au Québec depuis plus de six mois.
- c. Le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 3 mars 2017, dans un festival de cinéma reconnu par Québec Cinéma.⁵
- d. Le film ne peut avoir été considéré comme admissible à *l'Iris du Meilleur court ou moyen métrage - fiction* les années précédentes.

³ Est considéré comme film documentaire, une présentation non fictive de la réalité, aux fins d'informer ou d'analyser de façon critique un sujet spécifique ou un point de vue d'auteur ou encore de traiter en profondeur un sujet donné.

⁴ Le film de fiction raconte une histoire qui peut être tirée de faits réels ou non. La fiction prend la forme d'un récit classique ou expérimental reposant sur un scénario narratif.

⁵ Fantasia, Festival de cinéma de la Ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous du cinéma québécois, Regard sur le court métrage au Saguenay.

Courts ou moyens métrages - animation

Sont admissibles à l'*Iris du Meilleur court ou moyen métrage - animation*, les films d'animation⁶ de moins de 70 minutes qui répondent aux quatre critères suivants :

- a. Le film est produit ou coproduit par une entreprise québécoise¹ ou un(e) réalisateur(trice) indépendant(e) québécois(e)², dans les deux années précédant celle du Gala.
- b. Le film est réalisé ou coréalisé par un(e) Québécois(e)² ou résidant au Québec depuis plus de six mois.
- c. Le film a été présenté pour une première fois publiquement au Québec, entre le 1^{er} janvier 2016 et le 3 mars 2017, dans un festival de cinéma reconnu par Québec Cinéma.⁷
- d. Le film ne peut avoir été considéré comme admissible à l'*Iris du Meilleur court ou moyen métrage d'animation* les années précédentes.

Les films d'animation ayant une durée de 70 minutes et plus, et répondant aux critères d'admissibilité des longs métrages de fiction, sont automatiquement éligibles aux catégories des longs métrages de fiction.

ARTICLE 2 : PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE DÉSCRIPTION

Pour l'année 2017, les inscriptions aux Iris ouvriront le 1^{er} décembre 2016 et se termineront le 6 janvier 2017, pour les films sortis entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, et le 20 janvier 2017 pour les films sortis entre le 1^{er} janvier et le 3 mars 2017.

Longs métrages de fiction

Tous les films admissibles sont considérés d'office comme inscrits aux Iris. Les compagnies de production des films admissibles sont contactées afin de compléter l'inscription des films. Les compagnies de production sont responsables de l'exactitude des crédits des artistes et artisans du film inscrit, ainsi que des informations de contacts (téléphone et courriel) fournies.

L'équipe de coordination du Gala Québec Cinéma fera parvenir aux personnes responsables de l'inscription un formulaire à retourner rempli et signé. Le matériel suivant devra être fourni pour compléter l'inscription :

- Générique papier
- Cue Sheet
- Démo des effets visuels (fournie par les compagnies d'effets visuels – voir ci-dessous)
- Cession de droit – Société Radio Canada
- Matériel de visionnement selon les exigences techniques demandées (fourni par le distributeur)
- Autorisation pour la production de liens de visionnement à l'usage des comités de sélection (fournie par le producteur et le distributeur)

Matériel obligatoire à fournir pour la catégorie *Effets visuels* : un montage spécifique des principaux effets visuels du film, d'une durée maximum de 2 minutes, respectant la chronologie du film. Les participants peuvent, à titre facultatif, fournir un montage de type « making of », avec ou sans narration, d'une durée maximum de 2 minutes.

⁶ Œuvre cinématographique dont la durée de prises de vue réelles est inférieure à 25% de la durée totale du film.

⁷ Fantasia, Festival de cinéma de la Ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous du cinéma québécois, Regard sur le court métrage au Saguenay, Sommets de l'animation.

Longs métrages documentaires, courts et moyens métrages - fiction, courts et moyens métrages - animation

Tous les films admissibles sont considérés d'office comme inscrits aux Iris, exceptés les courts et moyens métrages - fiction soumis à une présélection (voir p.15 et 16). Les producteurs sont contactés afin d'obtenir les informations relatives aux personnes en compétition.

Le matériel suivant devra être fourni pour compléter l'inscription :

- Synopsis
- Générique papier
- Cession de droit
- Matériel de visionnement selon les exigences techniques demandées
- Autorisation pour la production de liens de visionnement à l'usage des comités de sélection (fournie par le producteur et le distributeur)

Le générique papier est demandé en vue de la vérification des crédits des artistes et artisans inscrits.

DÉSINSCRIPTION

Dans la mesure où un artiste ou un artisan ne veut pas être considéré pour un Iris dans la catégorie où il est éligible, il doit en faire la demande par écrit auprès de Québec Cinéma. Dans le cas où un producteur souhaite retirer son film de la catégorie *Iris du Meilleur film* et qu'il en a fait la demande par écrit à Québec Cinéma, tous les artistes et artisans du film restent éligibles aux Iris de leur catégorie.

Dans le cas d'un doute ou d'une interrogation concernant un film, un critère d'admissibilité ou tout autre cas litigieux, une requête officielle par écrit pourra être envoyée au CRP de Québec Cinéma. Le CRP fera une recommandation au conseil d'administration de Québec Cinéma pour décision finale.

Aucune annulation ni modification ne pourront être apportées aux inscriptions après le 16 mars 2017.

ARTICLE 3 : MODE DE FONCTIONNEMENT DU CHOIX DES FINALISTES – 1er tour

Quatre comités de présélection sont formés pour sélectionner les finalistes dans les catégories récompensant les longs métrages de fiction, les longs métrages documentaires, les courts ou moyens métrages - fiction et les courts ou moyens métrages - animation.

Ceci exclut *l'Iris Hommage*, *l'Iris Prix du public* et *l'Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec*, déterminés par des critères différents (voir Article 3 p. 8 et Annexe 2 p. 19)

Les 48 membres des 4 comités de présélection s'engagent, dans une lettre d'entente avec Québec Cinéma, à voir tous les films éligibles en lien avec leur comité et à être présents lors de la rencontre de délibération de leur comité. Ils reçoivent les liens électroniques des films éligibles, ainsi qu'un Guide du comité pour les accompagner dans leur choix. Québec Cinéma s'assure de la confidentialité des discussions et fait parvenir à chaque membre des comités une lettre d'engagement de confidentialité.

Un membre de comité peut siéger 2 années consécutives sur un même comité. Il pourra se présenter à nouveau après une année révolue.

Longs métrages de fiction

Un comité de présélection supervisé par Québec Cinéma, composé de 33 membres (31 désignés par les associations professionnelles siégeant sur le comité de représentation professionnelle et 2 experts externes choisis par Québec Cinéma), détermine les finalistes des catégories récompensant les longs métrages de fiction.

L'ensemble du comité de présélection débat des films, artistes et artisans en compétition pour les *Iris du Meilleur film*, *Iris de la Meilleure réalisation* et *Iris du Meilleur scénario*.

Par ailleurs, les 33 membres sont séparés en trois groupes, le comité A, le comité B et le comité C, qui débattent respectivement des catégories suivantes :

Comité A

- Meilleur son
- Meilleur montage
- Meilleure musique originale

Comité B

- Meilleure direction artistique
- Meilleure direction de la photographie
- Meilleurs effets visuels
- Meilleurs costumes
- Meilleur maquillage
- Meilleure coiffure

Comité C

- Meilleure interprétation dans un premier rôle féminin
- Meilleure interprétation dans un premier rôle masculin
- Meilleure interprétation dans un second rôle féminin
- Meilleure interprétation dans un second rôle masculin
- Meilleure distribution des rôles
- Révélation de l'année

Composition des comités :

Comité A

- 1 producteur (AQPM)
- 1 réalisateur (ARRQ)⁸
- 1 scénariste (SARTEC)⁹
- 2 compositeurs (SPACQ)
- 2 monteurs (AQTIS)
- 2 techniciens de son (AQTIS)¹⁰
- 1 distributeur (ACDEF/RDIFQ)
- 1 expert externe (QC)

Comité B

- 1 producteur (AQPM)
- 1 réalisateur (ARRQ)⁸
- 2 directeurs artistiques (DGC)

⁸ 1 des 3 réalisateurs doit être reconnu comme réalisateur-scénariste. De plus, si 33% et + de la production de l'année est composée de films anglophones, 1 des 3 réalisateurs est nommé par la DGC.

⁹ Si 33% et + de la production de l'année est composée de films anglophones, la WGC nomme 1 des 2 scénaristes.

¹⁰ Si l'AQTIS n'est pas en mesure de trouver les techniciens son parmi ses membres, alors il est possible que Québec Cinéma fasse appel à des ressources hors du syndicat.

2 directeurs de la photographie (AQTIS)
2 concepteurs d'effets visuels (VES)
1 costumier (AQTIS)
1 maquilleur (AQTIS)
1 coiffeur (AQTIS)

Comité C

1 producteur (AQPM)
1 réalisateur (ARRQ)⁸
1 scénariste (SARTEC)⁹
4 acteurs (UDA)
2 directeurs de casting (ADCQ)
1 expert externe (QC)
1 distributeur (ACDEF/RDIFQ)

Suite aux discussions, les finalistes de chaque catégorie sont déterminés par un vote secret supervisé par un vérificateur.

Les comités doivent déterminer cinq finalistes par Iris, excepté pour les catégories *Meilleure distribution des rôles* (3 nominations) et *Meilleurs effets visuels* (3 à 5 nominations).

Longs métrages documentaires

Le comité de présélection supervisé par Québec Cinéma se compose de 7 membres (6 désignés par les associations professionnelles siégeant sur le comité de représentation professionnelle et d'un expert externe désigné par Québec Cinéma). Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour les *Iris du Meilleur long métrage documentaire*, *Iris du Meilleur montage - long métrage documentaire* et *Iris du Meilleure direction de la photographie - long métrage documentaire*.

- 2 réalisateurs (ARRQ/DGC)
- 1 producteur (AQPM)
- 1 monteur image (AQTIS)
- 1 directeur de la photographie (AQTIS)
- 1 technicien de son (concepteur, mixeur, monteur ou preneur de son) (AQTIS)
- 1 expert externe (QC)

À la suite des discussions, les finalistes sont déterminés par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

Chaque catégorie sera composée obligatoirement de 5 nominations.

Courts ou moyens métrages - fiction

L'ensemble des courts et moyens métrages de fiction admissibles sont soumis à 5 programmeurs de festivals de courts métrages reconnus par Québec Cinéma¹¹ qui déterminent chacun leurs 10 premiers choix. La compilation de ces choix est soumise à un comité de présélection.

Le comité de présélection supervisé par Québec Cinéma se compose de 5 membres désignés par les associations professionnelles siégeant sur le comité de représentation professionnelle (CRP).

Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour l'*Iris du Meilleur court ou moyen métrage - fiction*.

¹¹ Programmeurs de Fantasia, Festival de Cinéma de la ville de Québec, Festival du Nouveau Cinéma, les Rendez-vous du cinéma québécois, Regard sur le court métrage au Saguenay.

- 1 réalisateur (ARRQ/DGC)
- 1 producteur (AQPM)
- 1 scénariste (SARTEC)
- 1 monteur image (AQTIS)
- 1 acteur (UDA)

À la suite des discussions, les 5 nominations sont déterminées par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

Courts ou moyens métrages - animation

Le comité de présélection désigné et supervisé par Québec Cinéma est formé de 3 professionnels de l'industrie cinématographique et du milieu du film d'animation.

Lors d'une assemblée plénière, le comité de présélection débat des films en compétition pour *l'Iris du Meilleur court ou moyen métrage d'animation*.

Suite aux discussions, les 5 nominations sont déterminées par un vote secret supervisé par Québec Cinéma.

ARTICLE 4 : MODE DE FONCTIONNEMENT DU CHOIX DES LAURÉATS – 2e tour

Longs métrages de fiction (excluant l'Iris Prix du public, l'Iris Hommage et l'Iris du Film s'étant le plus illustré l'extérieur du Québec)

L'élection des lauréats des catégories récompensant les longs métrages de fiction est effectuée à bulletin secret par vote électronique. L'ensemble des procédures de saisie, de transmission et de dépouillement des votes est effectué sous contrôle d'un vérificateur assermenté.

Les membres qui peuvent voter sont :

- Membres des associations professionnelles qui siègent sur le CRP, choisis selon les règles établies par chacune (voir Annexe 1 p.18) ;
- Membres des associations professionnelles reconnues par Québec Cinéma (voir Annexe 1 p.18) ;
- Membres des différents comités de l'année en cours ;
- Lauréats québécois d'un prix depuis la création des prix ;
- Artistes et artisans québécois finalistes¹² à un Iris pour l'année en cours.
- Artistes et artisans reconnus actifs dans le domaine du cinéma québécois et non représentés par une association professionnelle.

L'âge requis pour le vote en ligne est fixé à 18 ans. Les personnes souhaitant voter devront répondre à ce premier critère qu'ils soient membres d'une association ou finalistes.

Tous les membres votants et inscrits recevront un bulletin de vote électronique, ainsi que plusieurs rappels. Ils pourront se désinscrire à tout moment en cochant la case « se désinscrire ». La liste des membres votants est renouvelée à chaque année.

Longs métrages documentaires, courts ou moyens métrage de fiction et d'animation

Les informations concernant le comité du 2^{ème} tour seront transmises au courant du mois de décembre.

¹² Est considéré comme québécois, un citoyen canadien domicilié au Québec ou un résident canadien ayant sa résidence fiscale au Québec depuis au moins 2 ans, ou une personne morale ayant son siège social dans la province de Québec

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des associations professionnelles dont les membres peuvent voter au 2e tour des Iris, selon des règles établies par chacune et validées annuellement par le CRP.

ASSOCIATIONS SIÉGEANT AU CRP

ACDEF (Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films)
AQPM (Association québécoise de la production médiatique)
AQTIS (Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son)
ARRQ (Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec)
DGC (Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs)
RDIFQ (Regroupement des distributeurs indépendants de films du Québec)
SARTEC (Société des auteurs de radio, télévision et cinéma)
SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec)
UDA (Union des artistes)
WGC (Writers Guild of Canada)

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES AVALISÉES PAR QUÉBEC CINÉMA

ACPQ (Association des cinémas parallèles du Québec)
ADCQ (Association des directeurs de casting du Québec)
AQCC (Association québécoise des critiques de cinéma)
APCQ (Association des propriétaires de cinéma du Québec)
AQAA (Association québécoise des agences artistiques)
VES (Visual Effects Society)

Producteurs reconnus actifs à l'Office national du film du Canada (ONF)

Artistes et artisans reconnus actifs dans le domaine du cinéma québécois et non représentés par une association professionnelle.

ANNEXE 2 : Barème de calcul pour l'Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec.

Le lauréat de l'Iris du Film s'étant le plus illustré à l'extérieur du Québec est choisi selon une grille de calcul à deux paliers tels que déterminés ci-dessous.

1^{er} PALIER – Sélection à un festival et/ou à une remise de prix sur le territoire national (hors Québec) et les territoires internationaux.

Sélection à un festival

Cannes	Compétition officielle : 30 pts Section parallèle : 15 pts
Berlin, Venise, Sundance	Compétition officielle : 20 pts Section parallèle : 10 pts
Toronto, Telluride	Toutes sections : 9 pts
Rotterdam, Locarno, Karlovy Vary, San Sebastien, Tribeca, New-York, Busan, Rome	Toutes sections : 8 pts
Göteborg, Goa, Mumbai, Namur, Shangai, Thessaloniki, Tokyo, Torino, Warsaw	Toutes sections : 5 pts
Autres festivals	Toutes sections : 1 pt

Prix remportés dans les festivals :

Cannes	Palme d'or : 30 pts Sélection officielle : 15 pts Section parallèle : 8 pts Prix supplémentaire : 3 pts
Berlin, Venise, Sundance	Ours d'or, Lion d'or, Grand prix : 20 pts Sélection : 10 pts Section parallèle : 5 pts Prix supplémentaire : 3 pts
Tiff	Meilleur film Canadien : 10 pts Prix supplémentaire : 2 pts
Rotterdam, Locarno, Karlovy Vary, San Sebastian, Tribeca, New-York, Rome, Busan	1 ^{er} prix : 5 pts Prix dans toutes sections confondues : 4 pts Prix supplémentaire : 2 pts
Göteborg, Goa, Mumbai, Namur, Shangai, Thessaloniki, Tokyo, Torino, Warsaw	1 ^{er} prix : 4 pts Prix dans toutes sections confondues : 3 pts Prix supplémentaire : 1 pts
Prix dans d'autres festivals	Toutes sections : 1 pt

Participation aux galas de remise de prix en cinéma :

Oscars	Gagnant : 60 pts	Finaliste : 30 pts
Golden Globes	Gagnant : 30 pts	Sélection : 15 pts
Césars	Gagnant : 20 pts	Sélection : 10 pts
BAFTA	Gagnant : 20 pts	Sélection : 8 pts
Canada's Top Ten - Festival du TIFF		Sélection : 10 pts

Les points cumulés au 1er palier permettent de déterminer un classement.

Les points cumulés au 1^{er} palier sont convertis en pourcentage, selon le ratio que chaque pointage représente en comparaison au pointage total de ce palier.

Exemple :

Film 1 54 pts cumulés dans le palier 1 qui cumule 374 points = 14,43%
Film 2 30 points cumulés dans le palier 1 qui cumule 374 points = 8,02%

2^e PALIER : Ventes à l'international selon les territoires et les droits vendus.

USA :
 Tous droits : 40 pts
 Tous droits excepté les salles : 30 pts
 Droits TV : 20 pts

FRANCE; ALLEMAGNE; UK :
 Tous droits : 30 pts
 Tous droits excepté les salles : 22 pts
 Droits TV : 15 pts

JAPON; ITALIE; PAYS SCANDINAVES; BENELUX; ESPAGNE; AUSTRALIE :
 Tous droits : 20 pts
 Tous droits excepté les salles : 15 pts
 Droits TV : 10 pts

RUSSIE; SUISSE; CORÉE DU SUD; BRÉSIL ; POLOGNE ; TURQUIE ; MEXIQUE :
 Tous droits : 15 pts
 Tous droits excepté les salles : 11 pts
 Droits TV : 7 pts

ISRAEL ; PORTUGAL ; RÉP TCHÈQUE ; TAIWAN ; GRÈCE ; HONG KONG :
 Tous droits : 10 pts
 Tous droits excepté les salles : 7 pts
 Droits TV : 5 pts

HONGRIE ; AFRIQUE DU SUD ; ARGENTINE, CHILI, PARAGUAY ; URUGUAY ; MALAYSIE ; PHILIPPINES ; SINGAPOUR ; THAILAND ; INDONÉSIE ; INDE ; COLOMBIE ; PERU ; ÉQUATEUR ; BOLIVIE ; VENEZUELA ; YOUGOSLAVIE ; ROUMANIE :
 Tous droits : 5 pts
 Tous droits excepté les salles : 3 pts
 Droits TV : 2 pts

BALTIQUES ; BULGARIE ; ISLANDE :

Tous droits : 3 pts

Tous droits excepté les salles : 2 pts

Droits TV : 1 pts

Le classement et le nombre points obtenus sont déterminés de la même manière qu'au palier 1.

RÉSULTATS

Les pourcentages obtenus pour chaque film aux premier et deuxième paliers se cumulent et sont remis sur 100% pour définir le gagnant.

L'étude des dossiers est sous la responsabilité de Québec Cinéma qui détermine les cinq finalistes et le lauréat. S'il y a égalité de pourcentage entre deux films, ils reçoivent chacun un Iris.